

# Conseil général

## Séance n° 1

du jeudi 11.06.2015, de 19:30 à 21:30,  
salle de gymnastique

---

<b>Président</b>	Bertrand Vianin
<b>Secrétaire</b>	Patricia Constantin
<b>Présents PDC</b>	Beney Christophe - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Dussex Mathieu - Muller Lionel - Pralong Daniel - Rey Laurence - Vianin Bertrand - Travelletti Joseph
<b>Entente communale</b>	Bonvin Grégoire - Jollien Frédéric - RoCHAT Armande - Savioz Valérie
<b>PS</b>	Aymon Christophe - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Patricia - Cotter Daniel - La Sala Aline - Morard Joël - Morard Gino - Travelletti Christiane - Zufferey Daniel
<b>Conseil communal</b>	Aymon Marco - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian - Pellissier François - Savioz Dominique - Follonier Thierry
<b>Excusés</b>	Aymon Egide - Aymon Fabien - Beney André - Benthô Marylise - Constantin Fabienne - Darbellay François - Praplan Betty

**M. Bertrand Vianin** salue les élus communaux, cantonaux, le représentant de la presse et les personnes présentes.

Il donne quelques informations :

- M. François Darbellay a été nommé conseiller général en remplacement de M. David Chabbey
- le bureau a reçu le projet de modification du règlement de la bibliothèque communale : il a décidé de ne pas nommer de commission ad hoc. Ce règlement sera donc étudié dans le cadre des groupes. Ce document sera envoyé avec le procès-verbal de ce jour.
- la sortie du Conseil général aura lieu le samedi 26 septembre 2015.

**M. Marco Aymon** salue toutes les personnes présentes et les remercie de leur présence.

**DEBATS**

<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Contrôle des présences</b>

Sont excusés : Fabien Aymon - François Darbellay - André Beney - Marylise Benthon - Betty Praplan - Egide Aymon - Fabienne Constantin.

M. Gino Morard remplace, pour cette séance, M. Egide Aymon en qualité de chef de groupe.

23 personnes ont signé la liste des présences. Le quorum est atteint, l'assemblée peut donc délibérer.

<b>2</b>	<b>2</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>

**M. Bertrand Vianin** donne connaissance de l'ordre du jour. A savoir :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 décembre 2014
4. Approbation des crédits complémentaires
5. Approbation des comptes 2014
6. Point de situation du conseil communal sur la situation financière de Télé Anzère SA
7. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Divers annoncés : Mathieu Dussex - Armande RoCHAT - Christophe Beney - Georgy Beney - Frédéric Jollien.

<b>3</b>	<b>3</b>	<b>Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 décembre 2014</b>

Le procès-verbal a été envoyé dans le délai légal. Aucune remarque n'étant formulée, ce dernier est accepté à l'unanimité. **M. Bertrand Vianin** remercie Mme Patricia Constantin pour son excellent travail.

<b>4</b>	<b>4</b>	<b>Approbation des crédits complémentaires</b>

Conformément à la loi sur les communes, **M. Bertrand Vianin** informe que le conseil général doit accepter les crédits dépassant de 10% les montants budgétisés. Il rappelle l'ordre des débats.

**M. Joël Morard** salue les personnes présentes au nom de la commission de gestion. Il remercie les collègues de la commission de gestion, le conseil communal et le secrétaire communal pour les réponses apportées aux questions de la commission de gestion.

**Mme Armande RoCHAT** donne lecture du rapport de la commission de gestion concernant les crédits complémentaires.

**M. Gino Morard**, au nom du groupe socialiste, accepte l'entrée en matière.

**M. Frédéric Jollien**, au nom de l'entente libérale radicale, accepte l'entrée en matière.

**M. Mathieu Dussex**, au nom du groupe PDC, accepte l'entrée en matière.

**M. Bernard Morard** revient sur les amortissements extraordinaires. Il informe que c'est sur le capital social qu'ils ont été faits.

*Vote pour l'acceptation des crédits complémentaires*

Les crédits complémentaires sont acceptés à l'unanimité.

<b>5</b>	<b>5</b>	<b>Approbation des comptes 2014</b>

**M. Mathieu Dussex** remercie la commission de gestion pour son travail et relève que son groupe aurait aimé recevoir des réponses un peu moins minimalistes de la part du conseil communal afin de pouvoir mieux débattre au sein des différents groupes.

**M. Gino Morard** remercie la commission de gestion pour son travail, et relève que malgré quelques réponses peu explicites, après discussion avec des membres du conseil communal, ces dernières ont pu être étoffées.

**M. Frédéric Jollien** remercie la commission de gestion pour son travail et au nom de son groupe, accepte l'entrée en matière.

**M. Bertrand Vianin** rappelle que les comptes sont acceptés in globo et sont traités chapitre par chapitre.

## **Compte de fonctionnement**

*0 Administration communale*

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point.

*1 Sécurité publique*

160.314.00 Entretien abri PC St-Romain

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point.

**M. Mathieu Dussex** revient sur la réponse du conseil communal et demande s'il y aurait un moyen de diminuer cette facture d'électricité.

**M. Marco Aymon** informe que le nécessaire sera fait pour étudier les raisons de ce montant élevé et si possible d'en réduire les coûts.

*2 Enseignement et formation*

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point.

**M. Frédéric Jollien** souhaite connaître la raison d'une telle différence entre le budget et les comptes au compte no 219.317.00.

**M. Marco Aymon** se renseignera, peut-être s'agit-il d'une casse sur un véhicule ou que l'imputation interne n'a pas été faite pour les véhicules.

**Mme Armande Rochat** signale qu'il y avait une facture de garage concernant ce poste.

**M. Bernard Morard** relève qu'il faut comparer plusieurs exercices. En 2013, le montant était de Fr. 10'200.--. Le budget voulait déjà donner un signe pour sensibiliser l'administration aux économies. En plus il y a un engagement supplémentaire. Le montant était de Fr. 12'000.-- en 2014, la progression n'est pas si importante.

3 *Culture, loisirs et culte*

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point.

4 *Santé*

5 *Prévoyance sociale*

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point.

6 *Trafic*

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point.

7 *Protection et aménagement de l'environnement*

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point.

700.312.10

**M. Marco Aymon** revient sur les différences de m3 consommé et acheté. Il n'existe aucun moyen de connaître la raison des différences de m3 d'eau utilisée d'une année à l'autre. Il existe des captages de source aux Bochonesses quand il n'y a plus d'eau, la commune achète l'eau à la Lienne SA. De plus il n'y a pas de lien avec les chutes de neige.

720.390.00

**M. Bernard Morard** porte une réflexion sur une comparaison sur les exercices. Sont pris en compte les travaux à la décharge mais aussi les travaux du personnel des travaux publics qui doivent passer pour nettoyer les alentours des containers. Il est difficile de faire des budgets pour savoir ce que l'on va faire comme travaux de réfection, il est difficile de juger et regarder de manière globale. Pour le budget, le principe est de se baser sur une moyenne sur 5 ans.

710.314.11

**M. Christophe Aymon** demande pourquoi le montant budgétisé n'a pas été utilisé.

**M. Bernard Morard** informe que, selon certains critères, les travaux ont été portés dans les comptes d'investissement.

8 *Economie publique*

800.461.15

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point.

**M. Marco Aymon** informe qu'une partie de ce montant sera attribué à l'alpage de Duey. Ces montants seront dus par rapport aux paiements directs.

9 *Finances et impôts*

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point.

**Compte d'investissement**

7 *Protection et aménagement de l'environnement*

710.590.00

**M. Bernard Morard** explique que c'est le texte du plan harmonisé cantonal. Il faut savoir que l'on a encaissé plus de produits que de charges dans ce compte d'investissement. Le résultat positif devait être reporté au bilan.

710.501.04

**M. Gino Morard** demande pourquoi le montant de Fr. 30'000.-- n'a pas été utilisé.

**M. Bernard Morard** rappelle que si des travaux ne sont pas réalisés sur les routes, on ne va pas ouvrir pour refaire uniquement les eaux usées. C'est un projet global et il faut faire les travaux en même temps (ex. route de la Croix de la Mission).

9 *Finances et impôts*

942.525.01

**M. Bernard Morard** explique la comptabilisation sous cette rubrique « prêts et participations permanentes » du prêt de Fr. 400'000.-- pour le Spa Wellness. Deux variantes étaient possibles pour ce montant, soit sous le chapitre 12 du bilan « prêt » ou soit sous le compte d'investissement, rubrique 9 finances et impôts « prêts et participations permanentes ». Le conseil communal a voulu rester prudent. En effet, si ce montant avait été comptabilisé au bilan, la calculation du ratio de l'endettement communal aurait été modifiée. Vu la particularité du prêt, par mesure de prudence, la première variante a été retenue. Ce montant n'est pas considéré comme un actif réalisable.

**M. Frédéric Jollien** demande des précisions pour 2016 et 2017 ? Quels montants seront alloués ?

**M. Marco Aymon** informe qu'au vu des chiffres réalisés, sans l'introduction d'une taxe sur les résidences, soit la commune devrait à nouveau participer à un prêt ou alors l'exploitation du SPA ne pourra être assurée. Afin de développer le SPA, des initiatives sont prises par rapport à la santé (troubles du sommeil, nutrition).

**M. Bernard Morard** rappelle que les montants sont prévus dans le plan quadriennal.

## Bilan

24.240.01

**Mme Armande Rochat** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce point.

**M. Bernard Morard** pense qu'il aurait été intéressant que le mode de calcul pour perte sur débiteurs figure dans le rapport de la commission de gestion. Il précise que l'on passe en perte sur débiteurs seulement lorsque l'on a l'acte de défaut de bien.

**M. Joël Morard** remercie M. Bernard Morard, M. Vivian Mottet et M. Christophe Balet pour leurs différentes interventions lors des séances de la commission de gestion.

**M. Bernard Morard** revient sur l'incidence de la comptabilisation du prêt de Fr. 400'000.-- au Spa Wellness. Si ce montant avait été comptabilisé différemment, la dette par habitant aurait été ramenée à Fr. 760.--. Au nom du Conseil communal, il remercie la commission de gestion pour son travail. Il rappelle que la situation financière de la commune demeure saine mais cette situation risque de se détériorer dans le futur. L'équilibre entre les comptes et le budget est de plus en plus difficile. Des recettes sont susceptibles de variations importantes et indépendantes de la volonté du conseil communal : les droits de mutations, l'introduction de la loi sur les soins de longue durée (Fr. 300'000.-- voire Fr. 400'000.--). Tout cela demande d'être attentif. Les perspectives futures sont à l'orange.

*Vote*

*Les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité.*

<b>6</b>	<b>6</b>	<b>Point de situation de conseil communal sur la situation de Télé Anzère SA</b>

**M. Marco Aymon** rappelle que lors de la décision de l'octroi du prêt il avait été demandé de donner des informations sur la situation Télé Anzère SA à la commission de gestion du conseil général. Il remercie, par le biais de M. Samuel Jacquier, le Nouvelliste qui régulièrement fait part de la marche des affaires des remontées mécaniques valaisannes.

**M. Joël Morard** informe que la commission de gestion a pris connaissance des comptes 2014 - 2015 et remercie M. Albert Bétrisey et M. Marco Aymon pour la présentation de ces chiffres.

<b>7</b>	<b>7</b>	<b>Divers</b>

**M. Mathieu Dussex** demande des informations sur les abonnements CFF vendus à la commune. Serait-il possible de prendre un abonnement supplémentaire ?

**M. Marco Aymon** informe que les demandes refusées par jour depuis 2014 ont fait l'objet d'une statistique par le contrôle de l'habitant. Il informe que tous les mois 5 à 10 abonnements ne sont pas vendus.

**M. Mathieu Dussex** remercie le conseil communal pour l'envoi des papillons tout- ménage pour la fête de la Pentecôte et de la Fête-Dieu. Il est important que toutes les sociétés soient représentées

dans ces fêtes. Il serait également souhaitable d'inviter les membres du conseil général pour la Fête-Dieu.

**M. Mathieu Dussex** demande des informations sur l'incidence réelle du parking du futur Cube et le système des parkings d'Anzère. **M. Marco Aymon** informe qu'il y a des problèmes juridiques pour le projet de parking souterrain d'Anzère. Par rapport au projet du Cube, la mise à l'enquête provisoire devrait bientôt aboutir.

**M. Christophe Beney** revient sur le point 6 du rapport de la commission de gestion sur le budget où la commission de gestion demandait une solution plus professionnelle de la gestion communale.

**M. Marco Aymon** informe que le conseil communal a eu une présentation de Valais Excellence très intéressante. Par contre pour diminuer les coûts, il faut lancer cette opération conjointement avec d'autres communes. Le projet pourrait démarrer en 2017.

**Mme Armande Rochat** demande une information concernant le Télé réseau à Anzère. **Mme Nicole Bonvin** informe que la société TIV a fusionné avec Netcom. La TIV était une société qui regroupait les téléreseaux d'Ayent - Arbaz - Grimisuat - Icoigne - Montana - Chermignon. Elle informe que le budget 2015 de Netcom prévoit un investissement à Anzère pour le téléreseau.

**Mme Armande Rochat** demande comment se fait la distribution des tout-ménages sur Anzère.

**M. Daniel Pralong** informe que les tout-ménages et les publicités sont distribués aux domiciliés à l'année sur la commune.

**Mme Nicole Bonvin** pense qu'il serait judicieux de prévoir un dépôt des papillons tout-ménage à l'office du tourisme.

**Mme Armande Rochat** demande de pouvoir évacuer les déchets verts dans une benne sur Anzère.

**M. Marco Aymon** informe qu'il est conscient du problème mais précise que cela reste difficile à réaliser.

**Mme Armande Rochat** demande que des sacs pour excréments de chiens soient installés sur la route de Bonnefille.

**M. Frédéric Jollien** souhaite des informations sur AggloSion.

**M. Marco Aymon** informe que les bureaux d'étude ont été nommés et que la confédération a validé le principe. Le dossier avance.

**M. Georgy Beney** souhaite des informations sur les coûts et les recettes des parcomètres à Anzère. **M. Marco Aymon** informe que le produit des parcomètres + le montant des amendes encaissées représentent environ Fr. 50'000.--.

Il donne ensuite des informations sur le projet de parking à Anzère.

**M. Marco Aymon** informe d'une décision prise par le conseil communal pour récupérer l'eau de la Tièche et l'amener par gravitation jusqu'au barrage du Rawyl. La commune d'Ayent ne pourrait ne pas faire partie de ce projet car le barrage appartient à la Lienne SA. Le but serait d'avril à juin d'amener de l'eau (4 millions de m3) dans le barrage. En 2037, la commune serait locataire de cette eau (16 ct par m3 pour le stockage de cette eau). Si l'on rentre dans cette société, le coût serait de Fr. 30'000.-- pour la commune dans une première étape et de Fr. 390'000.-- dans une

deuxième étape. Il indique que cette décision n'est pas de la compétence du conseil général car on fait seulement une opération de stockage.

Deuxième point : le tourisme et la station d'Anzère : les subventions des remontées mécaniques. Le Grand Conseil se penche aussi sur la question. Jusqu'à quand les communes pourront aider ces infrastructures sans l'aide des autres communes. Le canton de Vaud aide jusqu'à 40% à fonds perdus et le canton de Fribourg également.

Avec le franc fort sans l'aide de l'Etat et de nouvelles perceptions, il sera de plus en plus difficile d'avoir des comptes équilibrés. Des revenus vont venir du retour des concessions. Les rentrées sont les redevances qui sont fixes, et l'impôt sur les sociétés.

**M. Marco Aymon** remercie, au nom du conseil communal, tous les conseillers généraux pour les questions pertinentes.

**M. Bertrand Vianin** clôt la séance. Il est 21 h 30.

**LE CONSEIL GENERAL  
LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président  
Vianin Bertrand

La Secrétaire  
Constantin Patricia